

**COMMUNE DE DOIZIEUX****PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****JEUDI 26 JANVIER 2023 A 18 h 30**

Le VINGT-SIX JANVIER DEUX MILLE VINGT TROIS, à dix-huit heures trente, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 13 janvier 2023, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Etaient présents : MM. PORCHEROT, PONCET, ALBERT, RIVOLLIER, BERARDO, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, ARMAND, CORDERO, GRUFFAZ, PLANTIER, CLERJON.

Excusés : M. CHOMIENNE (pouvoir à PONCET), CHARRIN (pouvoir à RIVOLLIER), BOUVERESSE (pouvoir à BERLIER – MAURICOUT).

Soit DOUZE membres présents, QUINZE votants sur QUINZE en exercice.

---

**Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2022
- Commerce multiservices : Lot n°3 : Charpente couverture zinguerie – Avenant n°1
- Tarif location jardin – Année 2023
- Vote des taux d'impôts directs – Année 2023
- Subvention aux associations Année 2023
- CMR : Avenant au protocole d'accord
- Approbation rapport des prix et qualité des service de l'eau – Année 2021
- Approbation rapport des prix et qualité de l'assainissement – Année 2021
- Restitution Loi Egalim
- Théâtre – Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes
- Questions diverses

---

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Délibération n° 01-01-2023 examinée le 26/01/2023 – Commerce Multiservices – Lot n°3 : Charpente – Couverture - Zinguerie – Avenant n°1 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 02-01-2023 examinée le 26/01/2023 – Tarif Location Jardin – Année 2023 – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 03-01-2023 examinée le 26/01/2023 – Vote des taux des impôts directs – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 04-01-2023 examinée le 26/01/2023 – Subvention aux associations – Année 2023 – Approuvée à l’unanimité

Délibération n° 05-01-2023 examinée le 26/01/2023 – CMR : Avenant au protocole d’accord – Approuvée à l’unanimité

Délibération n° 06-01-2023 examinée le 26/01/2023 – Approbation du rapport des prix et qualité des services de l’eau – Année 2021 – Approuvée à l’unanimité

Délibération n° 07-01-2023 examinée le 26/01/2023 – Approbation du rapport des prix et qualité de l’assainissement – Année 2021 – Approuvée à l’unanimité

Délibération n° 08-01-2023 examinée le 26/01/2023 – Théâtre : Approbation du projet – Demande de subvention de La Région Auvergne Rhône Alpes au titre de l’enveloppe financière du volet territorial – Volet urbain FEDER – Approuvée à l’unanimité

---

#### Commerce Multiservices – Lot n° 3 : Charpente – Couverture - Zinguerie – Avenant n°1

Vu l’avis favorable de l’Architecte des Bâtiments de France, la pose d’une fenêtre de toit est possible sur le Bâtiment du Commerce Multiservices. L’entreprise CHAVAS a présenté un devis d’un montant de 2 388 € HT correspondant à la fourniture et pose d’une fenêtre de toit pour le lot n°3 Charpente – Couverture - Zinguerie. Un avenant n°1 a été établi pour ajouter cette dépense supplémentaire, le marché s’élève donc à 39 724.45 € HT.

Le conseil municipal ouï de cet exposé approuve l’avenant n°1 du lot n° 3 Charpente – Couverture - Zinguerie et autorise Mr le Maire à le signer.

#### Location Jardin – Année 2023

Comme chaque année, il est nécessaire de voter le montant annuel de la location de jardin.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l’unanimité, approuve le maintien du tarif de l’année précédente, à savoir : 45 €.

#### Vote des taux d’imposition pour l’année 2023

Monsieur le Maire informe les membres présents qu’il est nécessaire de voter les taux des taxes directes locales préalablement au vote du Budget Primitif.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l’unanimité, décide de maintenir les taux des taxes directes locales, à savoir :

- Taxe foncière propriété bâti : 26.17 %
- Taxe foncière propriété non bâti : 48.94 %

#### Attribution des subventions aux associations pour l’année 2023

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide d’attribuer une subvention aux associations qui en font la demande. Cette subvention sera versée sous condition que ces dernières fournissent leur compte de résultat.

#### CMR – Approbation de l’avenant – année 2023

Monsieur le Maire informe les membres présents qu’il est nécessaire de délibérer pour approuver l’avenant au protocole d’accord pour l’année 2023 avec les CMR (intervenant musique à l’école Le Moulinage). Le conseil municipal approuve l’avenant au protocole d’accord avec les CMR qui s’élève à 2 066.56 €.

#### SEM – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d’eau potable – Année 2021

Comme chaque année, le conseil municipal, prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d’eau potable – Année 2021 – de Saint Etienne Métropole.

### SEM – Adoption du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif

Comme chaque année, le conseil municipal, prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – Année 2021 – de Saint Etienne Métropole.

### Théâtre : Approbation du projet – Demande de subvention de La Région Auvergne Rhône Alpes au titre de l'enveloppe financière du volet territorial – Volet urbain FEDER

Monsieur le Maire informe les membres présents que pour la réhabilitation du théâtre communal, une demande d'aide financière peut être déposée auprès de La Région Auvergne Rhône Alpes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de La Région Auvergne Rhône Alpes, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à cette demande d'aide.

### Restitution Loi Egalim

Mr Albert, Adjoint aux affaires scolaires, informe les membres présents sur les objectifs de la Loi Egalim que les restaurants scolaires doivent respecter. Après la mise en place d'achat de produits locaux et bio au sein du restaurant scolaire de la commune, nous respectons les nouveaux objectifs imposés. Ces nouvelles habitudes d'approvisionnement n'ont pas entraîné de surcoût significatif.

### Questions diverses

- Informe qu'une réunion va être programmée pour la mise en place du nouveau comité des fêtes.
- L'agent d'entretien des bâtiments communaux va faire valoir ses droits à la retraite fin août 2023, la municipalité recherche des solutions pour son remplacement
- Une grève est prévue le mardi 31 janvier. Des agents font valoir leur droit de grève, mais la municipalité doit assurer un service minimum d'accueil. Après échanges, des élus bénévoles assureront le service pour accueillir les enfants au sein de l'établissement scolaire. Le restaurant scolaire fonctionnera normalement.
- Information aux membres présents d'une demande d'indemnisation de préjudices d'un ancien agent territorial des services techniques. La mairie a pris contact avec un avocat.
- Une élue demande les moyens de communication mis en place pour informer la réunion publique qui est programmée le samedi 4 février à 10 heures à la salle polyvalente.
- Un élu informe que des devis ont été demandé pour le changement du lave-vaisselle et de la gazinière à la salle polyvalente. Une étude plus approfondie doit être menée afin de rendre l'espace cuisine plus opérationnel.
- Un élu informe que les travaux de réseaux de la Rue de la Chenée vont débiter prochainement.
- Un élu fait le compte rendu des travaux du Commerce Multiservices, ces derniers suivent le planning, à part l'entreprise Chavas (charpente, couverture, zinguerie) qui est à l'arrêt à cause de la neige.
- Un élu informe que le projet sur le terrain à Freyssonet devrait être relancé prochainement avec un projet initié par un bailleur social.
- Une élue informe que plusieurs habitants étaient mécontents du déneigement sur le RM120 dans la traversée de Saint-Just. Cette prestation n'est pas assurée par la commune de Doizieux mais par Saint Etienne Métropole
- Une élue informe que le transport scolaire du matin (ligne 81) stationne sur le RM120 dans la traversée de Saint-Just et qu'il bloque toute la circulation.
- Une élue renouvelle le problème sur la bouche à incendie Rue du Père Dumas. Le nécessaire a été fait auprès des services de Saint Etienne Métropole.
- Une élue informe qu'il est nécessaire de prévoir au budget la réfection du toit de l'église de Saint-Just
- Une élue demande si la messe prévue dans l'église de Doizieux peut être célébrée à la salle des associations, plus simple par rapport au chauffage.
- Un élu informe qu'un mail a été envoyé pour une invitation sur les rencontres territoriales programmée le 7 mars à l'Horloge pour la gestion des déchets (modification du tri sélectif)

- Un élu informe que le site internet de la commune « doizieux.fr » est accessible depuis aujourd'hui.

La séance est levée à 21 h.

Monsieur le Maire,  
Jean-Philippe PORCHEROT,



Le secrétaire de séance,  
Sonny CORDERO,



Publié le : 23 mars 2023  
Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT  
Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire